

## LE 1<sup>ER</sup> MAI APPARTIENT AUX TRAVAILLEURS !

**L**a tradition du 1er mai est née dans la lutte du mouvement ouvrier pour la réduction du temps de travail et notamment pour la journée de travail de 8 heures avancée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

A cette époque, le patronat annonçait une « catastrophe économique » en cas d'interdiction des journées de 10 heures, souvent de 12 ou 14 heures voire plus. Face aux grèves, aux luttes solidaires de tous les travailleurs, il finit par céder.

Avec la perspective des 35 heures, la réduction du temps de travail, sera à nouveau mise en avant pour ce 1<sup>er</sup> mai 1998. Comme il y a un siècle, le patronat crie à la ruine. Il ne cédera que face à des luttes solidaires.

### LE F. HAINE POLLUE LE 1<sup>ER</sup> MAI

Cette solidarité indispensable, le F.N. veut l'anéantir en prônant la discrimination à l'embauche, à l'attribution du RMI, du SMIC, etc. à l'encontre des immigrés, des femmes...

En visant à casser cette solidarité qui seule permet de faire front face aux attaques patronales et permet la conquête de nouveaux droits comme la réduction du temps de travail, le F. Haine s'en prend donc aux capacités de mobilisation de tous les salariés.

Dans le but de retourner totalement la valeur symbolique de cette journée du 1<sup>er</sup> mai, le F.N. de Le Pen-Mégret organise chaque année son propre défilé, mais à son tempo : en prônant l'abolition de la sécurité sociale,

la liberté totale de licenciement, etc.

Sa tradition à lui, c'est celle de l'occupation nazie et du régime de Pétain. Pétain interdit les syndicats et confisqua le 1<sup>er</sup> mai pour en faire une kermesse corporative prétendant associer patrons et salariés dans le même temps qu'il abolissait la loi sur les 40 heures.

Le F. Haine ne se contente pas d'usurper la journée du 1<sup>er</sup> mai, il utilise les élections prud'homales pour déposer des listes dans le collège syndical... mais aussi patronal !!

Il s'attaque aux syndicats en tentant de les infiltrer ou de créer des structures - satellites qui prêchent la discrimination et qu'il nomme « syndicats », inversant la aussi la signification du mot.

Le 10 avril dernier, la cour de cassation ne s'y est pas trompé, elle a interdit définitivement le FN-Police et le FN-Pénitentiaire.

C'est un point positif mais qui ne suffira pas à stopper l'infiltration du F. Haine sur le terrain social.

### DES REGIONALES AU 1<sup>ER</sup> MAI

Après les régionales qui ont vu une partie de la droite, par ailleurs hostile aux 35 heures, s'allier avec un F. Haine fasciste, le mouvement syndical ne peut rester spectateur.

L'élection, avec les voix du FN, d'A. Mérieux -grand patron lyonnais- comme vice-président de la région Rhône-Alpes, les propos d'Ambroise Roux ou de J. Calvet (voir ISA n°18 et 19) démontrent que le patronat lor-

gne lui aussi du côté du F. Haine.

**Plus que jamais la mobilisation est urgente. Face au danger qui renaît réaffirmons que luttes syndicales et antifascistes sont indissociables !**

**Le 1<sup>er</sup> mai doit rester l'occasion de manifester, par-delà les frontières le même désir de solidarité et de revendications sociales, le même refus de l'exclusion, de la xénophobie, du racisme et du fascisme.**

### 3 Brochures disponibles !

A l'occasion de la rencontre du 28.02, trois nouvelles brochures sont parues !

#### **Les rencontres syndicales antifascistes, Paris 1<sup>er</sup> mars 97 :**

les actes de la première rencontre, contributions et débats (30 F + 10 F de port)

#### **2 ans d'Informations Syndicales Antifascistes**

la collection d'ISA, du n°1 au n°16 (20 F + 10 F de port)

#### **Agir contre le front national et son programme pseudo social :**

mise à jour 98 de la brochure réunissant l'essentiel des documents sur l'offensive sociale du FN et les ripostes syndicales (60 F + 16 F de port)

**Les trois brochures : 100 F + 25 F de port**

**Chèques à l'ordre de Réseau Ras l'front**

### **Informations Syndicales Antifascistes (I.S.A.)**

est édité par la commission syndicale de Ras l'front :

BP 87 75561 Paris cedex 12

Tel / fax: 01 42 30 96 63

imprimé par nos soins

Commission paritaire en cours

Dir. de publication : F. PECOUP